

**Prises de position du Gouvernement du Land de  
Rhénanie-Palatinat concernant les  
résolutions prises par le Conseil Rhénan en date du  
23 juin 2023**

**1. Aborder la gestion durable des déchets du BTP de manière transfrontalière** (*Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat (MKUEM)*)

Sur le plan technique, le Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat (MKUEM) approuve les contenus de la résolution sur la gestion durable des déchets du BTP et n'y voit en conséquence aucune nécessité de la modifier ni de la compléter.

**2. Gestion économe de la ressource foncière dans le Rhin supérieur** (*Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat (MKUEM)*)

Concernant la résolution sur la gestion économe de la ressource foncière dans le Rhin supérieur, il est important de mentionner qu'elle est pour l'essentiel axée sur le plan d'aménagement du territoire du Land, non sur la conservation des sols. Le ministère compétent en salue néanmoins les objectifs.

**3. Soutien du manifeste de villes du Rhin supérieur pour le renforcement du transport ferroviaire transfrontalier** (*Chancellerie d'État*)

La Chancellerie d'État salue l'importance accordée par le Conseil Rhénan au transport ferroviaire transfrontalier et le remercie de la reconnaissance exprimée, au point 5, de l'engagement en vue d'une amélioration des lignes de transport ferroviaire transfrontalier directes à partir de décembre 2024.

En ce qui concerne le manifeste soutenu au point 3, la Chancellerie d'État du Land de Rhénanie-Palatinat fait remarquer que, du côté allemand, il a été signé exclusivement par des villes du Land de Bade-Wurtemberg. Cela comporte toutefois le risque que le soutien politique du Conseil Rhénan soit trop axé sur la perspective de la rive droite du Rhin. Cela pourrait entre autres créer une situation de concurrence au détriment des liaisons sur la rive gauche du Rhin et en particulier dans le sud du Palatinat, comme par exemple les liaisons entre Germersheim et Lauterbourg via Wörth ou entre Neustadt/W. et Strasbourg via Wissembourg. Cela ne peut pas être dans notre intérêt à tous !

**4. Pour un approvisionnement énergétique durable** (*Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat (MKUEM)*)

Sur le plan technique, la résolution peut être soutenue telle quelle, le ministère compétent n'a pas de remarques à formuler à ce sujet.

**5. Réduction du risque de pollution de la nappe phréatique dans le bassin du Rhin par application du principe de précaution** (*Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat (MKUEM)*)

Du côté de la gestion des eaux, on estime qu'il n'est pas nécessaire de prendre position.

Le site de stockage souterrain de déchets industriels dans le bassin de potasse de Wittelsheim, dont il est question dans la résolution, se situe à proximité de Mulhouse en France. Le Land de Rhénanie-Palatinat n'est pas directement concerné et, contrairement au Bade-Wurtemberg, n'a été destinataire de ce courrier qu'à titre d'information.

**6. Développer la filière hydrogène dans le Rhin supérieur** (*Chancellerie d'État en coopération avec les départements concernés*)

Cette résolution a été envoyée séparément par courrier du 18 juillet 2023 de Mme Torloting, présidente du Conseil Rhénan, à Mme Dreyer, Ministre-présidente, et a reçu une réponse, également séparée, par courrier du 17 octobre 2023 de M. Schreiner, chargé de mission auprès de la Ministre-présidente.

**7. Approfondir la coopération avec le Conseil Parlementaire Interrégional**  
*(Chancellerie d'État)*

La Chancellerie d'État salue l'échange constant avec le niveau parlementaire et notamment avec les député.e.s de l'espace frontalier comme au niveau du Rhin supérieur avec le Conseil Rhénan. Les contacts noués à cette occasion se concrétisent également au niveau du travail, au niveau de la Rhénanie-Palatinat, surtout à la faveur d'événements, par exemple du côté de la Chancellerie d'État avec le Landtag et le Bureau du Conseil Rhénan à Kehl. Le souhait d'approfondir la coopération, exprimé au niveau politique, est également partagé par la Conférence du Rhin Supérieur. Cela se traduit par exemple par l'organisation d'une réunion commune avec le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin Supérieur, présidée par Mme Felder, Présidente du Regierungspräsidium de Karlsruhe, le 6 décembre 2024.